

PRAYERS

Pursuant to Standing Order 43, on motion of Mr. Maltais, seconded by Mr. Lapierre, it was resolved,—That Canada's Parliament recognize aboriginal rights in the new Constitution.

Pursuant to Standing Order 43, Mr. Fulton, seconded by Mr. Broadbent, moved,—That this House now give unanimous consent in urging the Right Honourable the Leader of the Official Opposition to contact Premier Lougheed and Premier Bennett and urge them to accept entrenchment of aboriginal and treaty rights in the same Accord.

And debate arising thereon, the debate was interrupted, pursuant to Standing Order 15(2).

A petition was presented by the honourable Member for Mission—Port Moody (Mr. Rose).

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Maltais, appuyé par M. Lapierre, il est résolu,—Que le Parlement canadien reconnaisse dans la nouvelle Constitution les droits des Autochtones.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, M. Fulton, appuyé par M. Broadbent, propose,—Que la Chambre exhorte à l'unanimité le très honorable chef de l'Opposition officielle à communiquer avec les premiers ministres Lougheed et Bennett et à les presser d'accepter l'inclusion dans la Constitution des droits, ancestraux ou issus de traités, des Autochtones.

Il s'élève un débat et ce débat est interrompu, en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 15 du Règlement.

L'honorable député de Mission—Port Moody (M. Rose) présente une pétition.